

Le PLU doit être compatible avec le SCoT

Qu'est-ce qu'un SCoT ? Comprendre le Schéma de cohérence territoriale

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un projet stratégique partagé pour l'aménagement d'un territoire. Il organise une planification intercommunale à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine, dans le cadre d'un projet d'aménagement stratégique (PAS).



Vision à long terme
environ **20 ans**



Créé par la loi SRU
depuis **2000**



À l'échelle d'un grand territoire
bassin de vie, d'emploi
et de mobilité



À quoi sert le SCoT ?

Le SCoT sert de cadre de référence pour les politiques d'organisation de l'espace, d'urbanisme, d'habitat, de mobilités, d'aménagement commercial, d'environnement, de biodiversité, d'énergie et de climat.



Organisation
de l'espace



Habitat



Mobilités



Commerce



Environnement



Énergie & climat



Le développement durable au cœur du projet



Équilibrer
renouvellement urbain,
développement maîtrisé,
espace rural, nature
et paysages.



Favoriser la diversité
des fonctions urbaines
et la mixité sociale.



Préserver
l'environnement et
lutter contre
l'étalement urbain.



Anticiper les transitions
écologique, énergétique,
démographique
et numérique.



Ce qu'est le SCoT

- Un document de planification stratégique.
- Un cadre de référence pour coordonner les politiques publiques.
- Un outil pour passer d'une vision stratégique à l'action.
- Les documents d'urbanisme locaux doivent être compatibles avec lui.



Ce que le SCoT n'est pas

- Ce n'est pas un règlement d'urbanisme à la parcelle.
- Il ne définit pas directement l'usage des sols par parcelle.
- Ce n'est pas un document figé : il peut évoluer, être modifié ou révisé.
- Ses résultats sont analysés tous les 6 ans.



À retenir

Le SCoT donne une direction commune aux choix d'aménagement du territoire et assure leur cohérence à l'échelle d'un grand bassin de vie.

SCoT Nord-Ardennes

Les principaux points du rapport de présentation

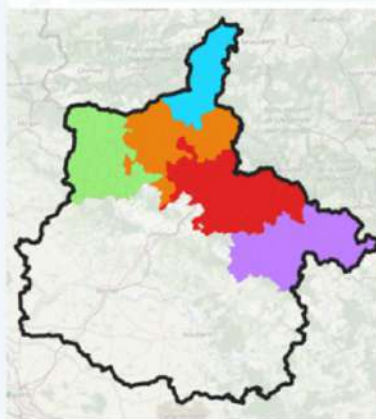
Un territoire
dynamique,
entre nature
et projets



Qu'est-ce que le SCoT ?



Le Schéma de Cohérence Territoriale fixe une vision d'aménagement à **20 ans** pour l'habitat, l'économie, les mobilités, l'environnement et les paysages.



Le territoire en chiffres



195
communes



5
intercommunalités



201 000
habitants



222 000
hectares



Près de **3 habitants ardennais sur 4** vivent dans le périmètre du SCoT.

Ce que montre le diagnostic



Population et habitat



- Le territoire a perdu environ **13 200 habitants** en 10 ans.
- Le parc de logements est **ancien** et la vacance est élevée.



Enjeu : rénover, adapter les logements et lutter contre la vacance.



Économie



- Le territoire veut conforter l'emploi local.
- Atouts :** industrie, artisanat, agriculture, tourisme, filière bois.



Enjeu : soutenir les centres-villes et les activités de proximité.



Mobilités et services



- La voiture domine encore les déplacements.
- Le territoire dispose de 2 gares TGV et 21 gares ou haltes TER.



Enjeu : développer les alternatives et maintenir les services.



Paysages et environnement



- 4 grandes entités paysagères** structurent le territoire.
- La biodiversité, l'eau et les patrimoines sont des atouts majeurs.



Enjeu : préserver la qualité de vie et les ressources.



Une ambition pour 2045

Stabiliser d'abord la population, puis retrouver une croissance modérée, tout en améliorant la qualité de vie.

Les 4 grands objectifs du SCoT

Un projet pour 2025-2045

Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) fixe la vision d'ensemble.

Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) la traduit en actions concrètes.



1. Mieux habiter et mieux vivre

- Adapter l'offre de logements aux besoins des habitants.
- Rénover le parc ancien et lutter contre la vacance.
- Maintenir les services de proximité.
- Développer les mobilités alternatives à la voiture.



2. Renforcer l'économie locale

- Objectif : **+ 1 200 emplois.**
- Soutenir l'industrie, l'artisanat, le commerce et la logistique.
- Valoriser l'agriculture, les circuits courts et la filière bois.
- Développer le tourisme.



3. Économiser l'espace

- Limiter l'artificialisation des sols et tendre vers le ZAN en 2050.
- Priorité au renouvellement urbain, aux friches, aux logements vacants et aux quartiers de gare.
- Produire les logements nécessaires en limitant l'étalement urbain.



16 600
logements nécessaires



4. Réussir les transitions écologiques

- Préserver la biodiversité et les continuités écologiques.
- Protéger l'eau, les paysages et les patrimoines.
- Réduire les émissions et économiser l'énergie.
- Développer les énergies renouvelables en cohérence avec le territoire.



Ce que dit l'évaluation environnementale

- Le projet prend en compte les enjeux liés à l'eau, aux risques, aux paysages, au climat et aux sites Natura 2000.
- Au global, les incidences environnementales ne sont pas jugées notables.
- Le SCoT vise une amélioration de la qualité environnementale du territoire.



Repères utiles



Horizon :
2025-2045



Objectif ZAN :
2050



Point d'étape :
3 ans



Bilan réglementaire :
6 ans maximum



Un projet suivi dans le temps

Des indicateurs permettront de suivre l'environnement, les déplacements, la consommation d'espace et les implantations commerciales.

PAS + DOO : le SCoT en clair

Comprendre le projet du Nord-Ardenne et sa traduction concrète

Deux documents complémentaires

Le PAS fixe les grandes ambitions du territoire ; le DOO les traduit en règles d'aménagement.

Dossiers approuvés le 8 juillet 2025

Le PAS

Le Projet d'Aménagement Stratégique définit la vision du territoire pour les 20 prochaines années.

20 ans

horizon du projet

16 600

logements sur 20 ans

Le DOO

Le Document d'Orientation et d'Objectifs précise comment appliquer cette vision de façon concrète.

5 niveaux

d'armature territoriale

2050

objectif zéro artificialisation nette

- 3 Pôles majeurs (Charleville-Mézières, Sedan, Givet. Ils comprennent également 19 communes autour de ceux-ci)
- 10 Pôles urbains (13 communes)
- 20 Pôles de services
- 13 Pôles d'équilibre
- 129 Communes rurales

Le PAS, à quoi sert-il ?

la vision

Ses 4 grandes priorités

Habitat, services et mobilités

Économie, emploi et agriculture

Paysages, patrimoine et sobriété foncière

Biodiversité, énergie et climat

Ce qu'il porte

- Une ambition simple : mieux vivre, habiter, travailler et se déplacer dans le Nord-Ardenne.
- Un équilibre entre attractivité, qualité de vie, développement économique et préservation des ressources.
- Une trajectoire plus sobre en foncier, plus résiliente face au changement climatique et plus solidaire.

Le DOO, à quoi sert-il ?

l'application

Ses 5 grands chapitres

Équilibres territoriaux

Économie et agriculture

Conditions de vie des

Paysages, patrimoine

Transitions écologiques

Ce qu'il change concrètement

- Il encadre la production de logements, la sobriété foncière, la densification et la mobilisation du parc existant.
- Il soutient l'économie, les services, les mobilités, les paysages et la qualité de vie.
- Il organise la protection de la biodiversité, de l'eau, des espaces naturels et le développement des énergies.

Le PAS donne le sens. Le DOO donne les règles du jeu.

Ensemble, ils structurent les politiques d'aménagement du SCoT Nord-Ardenne.

Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire pour le public ?

- Des logements mieux adaptés, une lutte contre la vacance et des centres-bourgs plus vivants.
- Des services, commerces, soins, culture et mobilités de proximité mieux organisés.
- Un développement économique et touristique mieux structuré, lien avec les atouts du territoire.
- Une meilleure prise en compte des paysages, de la biodiversité, de l'énergie et du climat.